

Reçu en préfecture le 15/09/2017



ID: 069-256900796-20**D**0118-05726-DE



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le mercredi treize septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN. François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Christiane GUICHERD, Catherine GIORGI, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD.

Excusés: Patrick FIORINI (pouvoir à M. TALUT), Olivier SUSINI (pouvoir à M. DENISSIEUX), Virginie MAS (pouvoir à M. EVANGELISTA), Michelle HUVET (pouvoir à Mme MIQUET), Hervé MASSARDIER (pouvoir à Mme GUICHERD).

Objet: Plan de formation 2017-2020

La Loi du 2 février 2007 portant modernisation de la Fonction Publique, précisée par la Loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, a modifié profondément les dispositions relatives à la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux. Elle rend ainsi obligatoire, pour la mise en œuvre des nouvelles obligations de formation, l'adoption par chaque collectivité d'un plan de formation.

Monsieur le Président explique aux membres du comité qu'un plan de formation est un document qui rassemble l'ensemble des actions de formation retenues par la collectivité pour ses agents et ce afin d'assurer leur adaptation à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi.

Il indique par ailleurs qu'un plan de formation permet d'impulser une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Ce document, établi sur trois ans, précise les compétences nécessaires pour réaliser les projets du Syndicat et adapte ces dernières en fonction des orientations des élus. Enfin, la programmation pluriannuelle des formations permet de rester à la pointe dans son créneau d'activités et par conséquent de rester attractif à l'échelle du territoire.

Le plan de formation 2017-2020 est joint en annexe.

Vu l'avis du Comité Technique,

Après délibération, A l'unanimité,

Le Conseil Syndical,

ADOPTE le Plan de formation ci-joint pour la période de septembre 2017 à août 2020,

Envoyé en préfecture le 15/09/2017

Reçu en préfecture le 15/09/2017

Affiché le



- AUTORISE Monsieur le Président à adopter des avenants au Plan pendant DE cette période s'ils ne modifient pas substantiellement celui-ci.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat, au Comptable du Trésor Public, aux Présidents du Centre de Gestion du Rhône et du CNFPT du Rhône.

Fait à St Laurent de Mure, le 14 septembre 2017